



FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2022

Présentation du Budget Primitif : Sainte Croix de Quintillargues

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le Budget 2022 a été voté le 7 avril 2022 par le conseil municipal avec la volonté de ne pas faire recours à l'augmentation des impôts locaux et cela pour la douzième année.

Budget Primitif 2022

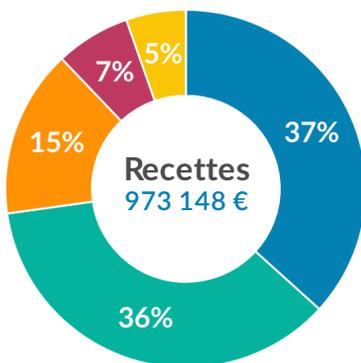
Fonctionnement

973 148 €

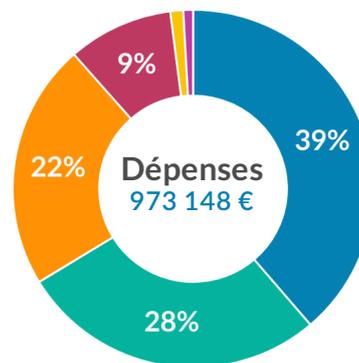
Investissement

551 112 €

Fonctionnement

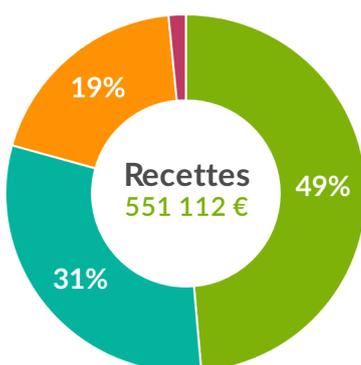


Excédent antérieur :	357 612 €
Impôts et taxes :	350 720 €
Dotations et participations :	147 416 €
Produits des services :	65 300 €
Autres recettes :	52 100 €

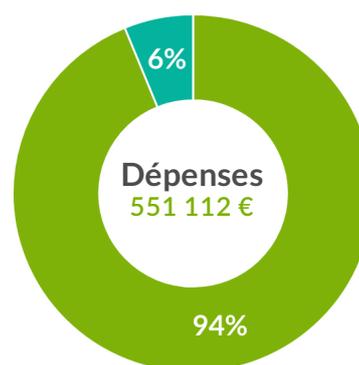


Charges de personnel :	377 000 €
Virement à section d'invest :	267 993 €
Charges générales :	216 428 €
Charges gestion courante :	91 999 €
Interêts d'emprunts :	11 255 €
Autres dépenses :	8 473 €

Investissement



Virement de section de fonct :	267 993 €
Dotations et subventions :	169 202 €
Excédent d'invest reporté :	105 444 €
Autres recettes :	8 473 €



Dépenses d'équipement :	517 037 €
Remboursement du capital :	34 075 €

Les orientations du Budget

- ▶ Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- ▶ Mobiliser des subventions dès que cela est possible
- ▶ Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt



Visitez notre site internet



FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2022

Présentation du Budget Primitif : Sainte Croix de Quintillargues

Zone de stockage des associations



Projets d'investissement et vie de la commune

Achat d'un terrain pour parking :

106 000 €

Enfouissement lignes électriques :

55 500 €

Étude de réfection des ponts :

32 400 €

Remplacement du sol du City sport :

18 000 €



Sol City sport

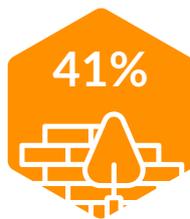
Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2022



55%

685 427 €
Admin générale

714€ / habitant



41%

517 037 €
Infrastructures

539€ / habitant



4%

45 330 €
Rembours dette

47€ / habitant



0%

0 €
Autres dépenses

0€ / habitant

* Rembours dette: Remboursement dette | Admin générale: Administration générale, dont charges de personnel / entretien, maintenance, fournitures / prestations de services / électricité, télécom, eau | Infrastructures, dont travaux / construction, rénovation de bâtiments / acquisitions / études

Fiscalité communale

	Taux voté	Produit attendu
Taxe foncière	39.76%	261 740 €
Taxe foncière non-bati	73.07%	10 522 €

Et taxe d'habitation

La réforme de la fiscalité locale est entrée en application avec la suppression progressive de la T.H. sur les résidences principales depuis 2018. Dans le calendrier législatif, 2022 représente la dernière année où les foyers la paieront encore. Seuls les plus aisés doivent s'en acquitter. Dès 2023 plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation. Cette perte de recettes fiscales est compensée par des dotations de l'Etat.

”

Les deux prochains exercices seront consacrés principalement à la réfection de trois ouvrages hydrauliques pour répondre aux problèmes d'inondation et de sécurité des personnes. Cependant en 2022 les investissements porteront essentiellement sur : l'enfouissement des lignes électriques, la poursuite de la mise en place de la vidéoprotection, l'achat d'un terrain pour réaliser un parking, le remplacement des jeux existants pour les enfants, mise à disposition de box de stockage sécurisés pour chaque association, ainsi que le changement du sol du City sport.